

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Omer Caron (en raison de la crise sanitaire), ce lundi 7 Décembre 2020 à 18h30, sous la présidence de Jean-François CARON, Maire

Etaient absents excusés et avait donné procuration : Geoffrey MATHON – Christine STIEVENARD – Patricia HOFFMANN – Mélanie RYCKEWART

Etait absent excusé : Christophe BASSEZ

Après avoir désigné Monique ZARABSKI, Secrétaire de Séance, et approuvé le compte-rendu de la séance du 5 Octobre 2020, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte** des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - DEC 12/2020 : Travaux d'entretien et de réparation de voirie sur la Commune de Loos-en-Gohelle
  - DEC 13/2020 : Contrats de maintenance des photocopieurs Canon IRC3325, IRA5030, IR4025
- **Décide** de souscrire un don de 1000,00 Euros au programme de mobilisation, de sensibilisation et d'interpellation des élus et des habitants sur la sauvegarde du patrimoine minier en danger porté par la Fondation du Patrimoine
- **Autorise** le remboursement des locations de salles qui ont été annulées pour raison de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19
- **Accepte** la décision modificative n°2 au budget primitif 2020
- **Sollicite** de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2021, les subventions au taux maximum, pour les travaux de rénovation du Stade Sikora
- **Sollicite** de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2021, les subventions au taux maximum, pour la mise en place de VPI (VidéoProjecteurs Interactifs) dans les écoles élémentaires

- **Valide** le projet de mise en service de la bibliothèque numérique en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais
- **Accepte** le renouvellement de la convention avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin portant sur la mise à disposition de biens pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- **Approuve** la cession du véhicule immatriculé 3284 SX 62 référencé à l'inventaire de la commune sous le numéro 200100030020M
- **Décide** d'appliquer, comme les années précédentes, une augmentation de 3% sur l'ensemble des tarifs de la commune, à l'exception du tarif de la restauration scolaire
- **Fixe** le repas de la restauration maternelle à 3,20 Euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- **Valide** la convention de restauration avec hébergement avec le Collège René Cassin et décide de maintenir le prix du repas pour la cantine des écoles élémentaires à 3,38 €
- **Accorde** les subventions pour les projets des écoles maternelles, primaires et le Collège
- **Demande** les subventions au titre des contrats de ville auprès de la Région (pour Nos Quartiers d'Eté) et du CGET dans le cadre de la Politique de la Ville (pour les actions : Apprendre en s'amusant – Graff dans mon quartier – Les culottées – Solidarité loossoise) ainsi que le Fonds d'urgence quartiers solidaires
- **Accorde** les subventions demandées par les associations.
- **Accepte** les modifications apportées au tableau des effectifs reprenant les avancements de grade et les modifications nécessaires au fonctionnement des services
- **Décide** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité
- **Adopte** la proposition de Monsieur le Maire dans le cadre de la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- **Approuve** le renouvellement de la convention cadre avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin concernant le Service Mutualisé ADS
- **Décide** de ne pas s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- **Informations et questions diverses**
  - Motion portant sur la 5G

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Loos-en-Gohelle, le 9 Décembre 2020



Jean-François CARON,  
Maire de Loos-en-Gohelle